

<b>Zeitschrift:</b>	Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
<b>Herausgeber:</b>	Schweizerischer Zivilschutzverband
<b>Band:</b>	23 (1976)
<b>Heft:</b>	11-12
<b>Artikel:</b>	Effets en Suisse de l'explosion atomique chinoise dans l'atmosphère
<b>Autor:</b>	[s.n.]
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-366334">https://doi.org/10.5169/seals-366334</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 19.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

pas encore arrêté les prescriptions permettant de renforcer la police. Les cantons sont compétents en ce qui concerne cette mise à disposition d'hommes astreints à servir dans la protection civile. C'est donc le canton qui détermine selon ses possibilités l'importance des effectifs destinés à renforcer la police civile.

### Economie de guerre

La bonne coordination des travaux entre l'économie de guerre et la protection civile mérite d'être soulignée. Dans la seconde phase de l'intervention, ces deux partenaires ont réglé – sans pouvoir se référer à des arrêtés y relatifs de la Confédération – la subsistance collective de la population.

### Phase d'intervention

– Lors de catastrophes, c'est sans doute juste que l'état-major civil de la conduite prenne *immédiatement*, avec l'aide du partenaire militaire, les premières mesures et que les états-majors préparent *sans retard* l'engagement des moyens disponi-

bles. Cela n'empêche pas qu'on réclame en même temps des moyens supplémentaires en suivant pour ce faire la voie *hiérarchique* (commandement zo ter).

- Dans la *demande de moyens d'intervention*, adressée au commandement zo ter, il ne faut pas réclamer des formations ni un nombre déterminé de camions, etc., mais donner plutôt une description très objective de la situation.
- Déjà en temps de paix ou de situation normale, il est nécessaire de prévoir des fosses communes et de les porter sur un plan cadastral.

### Service sanitaire

Un dét san ter engagé dans le service sanitaire coordonné reste en principe subordonné au médecin de l'ar ter. La collaboration entre l'hôpital civil et l'hôpital de base est réglée par le médecin de l'ar ter. En cas de besoin, l'hôpital de base peut mettre à disposition du personnel.

### Service de protection aérienne

Au cas où la compagnie de protection aérienne doit être engagée, lors d'une catastrophe, dans un autre secteur que son secteur primaire, l'état-major civil de la conduite demandera cet engagement au commandant de l'ar ter.

### Prise d'otages

Il semble que c'est évident que nous devrons désormais vivre avec le terrorisme. Il s'agit d'apprécier la valeur de vies humaines menacées, tout en tenant compte des exigences de la loi et de l'ordre public et, partant, de nos institutions qui, seules, peuvent garantir la liberté individuelle.

Du point de vue tactique, il s'agira éventuellement de gagner du temps et de sauver peut-être des vies en négociant habilement – au besoin en recourant à la ruse.

### Remarque finale

On peut affirmer avec une grande satisfaction que la collaboration entre les deux états-majors a été excellente.

## Effets en Suisse de l'explosion atomique chinoise dans l'atmosphère

La Commission fédérale de surveillance de la radioactivité (CFSR) communique:

Le 26 septembre 1976, la République populaire de Chine a procédé dans sa zone d'essais de Lop Nor à une explosion nucléaire atmosphérique de l'ordre de 20 à 200 kilotonnes. Les masses d'air radioactives ont atteint la Suisse le 6 octobre. A aucun moment, l'augmentation de la radioactivité dans notre environnement n'a atteint un niveau dangereux pour la population. L'accroissement a cependant pu être constaté très nettement en raison de l'absence d'essais atmosphériques dans l'hémisphère Nord depuis plus de deux ans.

En effet, le niveau de la radioactivité avant l'explosion était le suivant:

air: 0,01 pCi/m<sup>3</sup>; pluie: 2-6 pCi/litre (1 pCi = 1 picocurie = 2,2 désintégrations par minute)

Après l'explosion, le réseau de surveillance de la CFSR a enregistré les valeurs suivantes:

#### maximum dans l'air (6 et 7 octobre)

13 pCi/m<sup>3</sup> au Jungfraujoch  
(1963: 50 pCi/m<sup>3</sup>)  
4 pCi/m<sup>3</sup> à Fribourg  
(1963: 12 pCi/m<sup>3</sup>)

#### maximum dans la pluie (semaine du 8 au 15 octobre)

116 pCi/litre à Locarno  
(1963: 1530 pCi/litre)

35 pCi/litre à Fribourg  
(1963: 1250 pCi/litre)

#### maximum dans le lait

(prélèvements sur le Plateau entre le 15 et le 26 octobre)  
20 pCi iodé-131/litre  
(1963: non mesuré)

La CFSR a également décelé la présence de produits de fission récents dans des échantillons d'air à haute altitude et d'herbe.

Actuellement, cette radioactivité supplémentaire dans notre environnement est en diminution, conformément à des lois physiques bien connues.

### Stromerzeuger

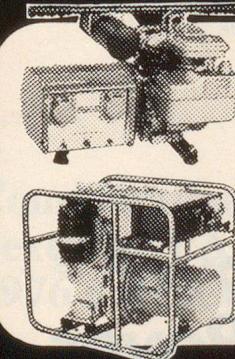
von SIM haben 3 Eigenschaften mehr: Sicher im Betrieb. Interessant im Preis. Modern in der Konzeption.

#### Genelux

Tragbare Generatoren von 1–5 kVA 220/380 Volt. Gleichstromanschluss 12 Volt ohne Aufpreis.

#### Net

Notstrom-Aggregate von 2,5–15 kVA mit Dieselmotoren. Generator 220/380 Volt. Bürstenlos. Kurzschlussgesichert.



**SIM**

Basel 061 41 4376  
Bern 031 56 0811

Wir verkaufen preisgünstig

### Barackenmobiliar

Betten, Kisten, Tische, Stühle und anderes mehr

### Büromobiliar und Büromaschinen

Pulte, Schränke, Kisten aller Art, Tische, Stühle und anderes mehr

Interessenten melden sich bei:

### Schafir & Mugglin AG, Zürich

Inventarverwaltung  
Telefon 01 32 52 13